



CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 avril 2022

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt-deux, le vingt avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI (jusqu'au point 4) – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND (à partir du point 1) – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS (à partir du point 1) – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par Mme MM. SALLES – Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. C. DELPUECH – M. B. ZAOUI par Mme M. GOTIN (à partir du point 5) – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. J. SAMINGO (début de séance) – M. C. YOUNBI NGAMO par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE.

Absente

Mme A. MEJIAS (début de séance).

Secrétaire de séance

M. Y. LERAY.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

M. le Maire

Mes chers collègues, certains m'ayant fait savoir que la soirée avait peut-être une deuxième page, je vous propose d'ouvrir la première très rapidement. Avant de débiter nos travaux, je vais, comme à l'accoutumée, passer la parole à notre Directrice Générale Adjointe pour qu'elle puisse procéder à l'appel.

Madame Véronique PARAIN, Directrice Générale Adjointe des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Merci. Le *quorum* est bien évidemment atteint.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire

Avant de débiter nos travaux, il nous faut approuver le compte rendu de notre réunion du 21 mars, dont la plume était tenue par notre collègue Eric Alamamy. Tout le monde a-t-il reçu ce compte rendu ? Je n'ai pas reçu de demande de modification jusqu'à cet instant, pas davantage en séance. Je

le mets donc aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34

Le compte rendu de la séance du 21 mars est approuvé à l'unanimité

M. le Maire

L'ordre du tableau, si l'intéressé l'acceptait et si notre assemblée y consentait, voudrait que notre collègue Yvon Leray soit aujourd'hui la plume de nos travaux. N'y a-t-il pas de problème ? Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

Monsieur Yvon LERAY est élu secrétaire de séance.

DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (*liste ci-annexée*).

M. le Maire

Nous avons à l'ordre du jour 13 points qui ont été présentés dans les travaux des commissions. Avant de les aborder, je voudrais informer celles et ceux qui ne le savent pas encore, toutes celles et tous ceux qui nous écoutent et nous regardent de la perte que la commune a connue avec la disparition il y a environ deux semaines d'une ancienne conseillère municipale qui a siégé dans l'assemblée communale durant le mandat 1983-1989. Je veux parler de Madame Régine Vivien qui était par ailleurs enseignante. Elle a effectué une carrière d'enseignante en lettres et en anglais dans plusieurs collèges de la région, en particulier au collège les Cités unies de Combs-la-Ville. Personne n'ignore qu'elle fut par ailleurs– l'épouse de Monsieur Alain Vivien qui fut, dans les décennies passées, député de Seine-et-Marne, maire de Combs-la-Ville durant neuf années et vice-président du Conseil Général de ce département. J'ai fait savoir à la famille de Régine Vivien la tristesse de votre serviteur à titre personnel, bien sûr, mais également au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, et par notre intermédiaire, de toute la population.

Pour ceux qui l'ont connue, Régine Vivien était une forte personnalité, une femme engagée, une femme de conviction qui menait, comme le font tous les militants politiques, un combat de tous les instants pour défendre ses idées et participer à tous les rendez-vous démocratiques qui accompagnaient son engagement politique. Je souhaite donc bien sûr que la commune salue sa mémoire, comme elle le fait par rapport à toutes celles et tous ceux qui ont servi au sein du Conseil Municipal l'ensemble de nos concitoyens. Avant de débiter nos travaux, je vous invite à une minute de silence.

Une minute de silence est respectée en mémoire de Madame Régine Vivien.

M. le Maire

Je vous remercie. L'ordre du jour, dans les quatre premiers points, concerne la présentation, puis l'approbation du compte de gestion de l'année 2021, du compte administratif de la même année, l'affectation du résultat de l'exercice, puis le vote du budget supplémentaire de l'année 2022.

Pour une présentation globale de ces quatre points, avant de passer à l'échange, puis au vote, je passe la parole à notre première adjointe Marie-Martine Salles.

Les délibérations n° 1 et 2 sont présentées conjointement.

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au maire déléguée aux finances, au budget, au personnel et à l'administration générale.

Présentation :

Considérant que le compte de gestion 2021 présenté par le trésorier principal n'appelle ni observation ni réserve, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2021.

Avis favorable à l'unanimité de la commission précitée.

DÉLIBÉRATION N° 2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au maire déléguée aux finances, au budget, au personnel et à l'administration générale.

Présentation :

Considérant l'ensemble des écritures budgétaires de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement établies pour l'année 2021 et le résultat de clôture de l'exercice, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2021.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Ces deux délibérations méritaient d'être présentées de concert dans la mesure où il s'agit des mêmes sujets, l'un vu sous l'angle de notre trésorier et l'autre vu sous celui de l'ordonnateur des dépenses qu'est le maire de la commune. Néanmoins, vous avez constaté que ce sont les mêmes chiffres dans les deux cas. Je rappelle que le compte de gestion et le compte administratif ont comme objet de faire connaître, donc de prendre acte des conditions dans lesquelles la réalisation budgétaire s'est déroulée, tous les éléments de mise en œuvre du budget primitif, du budget supplémentaire, et des décisions modificatives qui se sont ajoutées à ces deux premières décisions pour l'année précédente.

Vous le savez, pour le vote du compte administratif, l'ordonnateur doit quitter la séance au moment du vote. Lorsque nous passerons au vote du compte administratif, je vous demanderai, si vous en êtes d'accord, de confier la présidence de notre assemblée à notre Première adjointe, ce qui a toujours été accepté sans aucune difficulté, mais auparavant, à la fois sur le compte de gestion et sur le compte administratif, si des questions étaient à poser, j'ouvre la parole à celles et ceux qui le souhaitent. Allez-y.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie. Mesdames et messieurs les membres de cette assemblée, Monsieur le Maire, lors de la présentation du budget de l'année 2021 – je parle bien du compte administratif et non du compte de gestion –, nous avons fait un certain nombre de remarques sur les orientations prises et sur les interrogations que ce budget soulevait. Le bilan du compte administratif 2021 confirme nos craintes et notre rejet d'un certain nombre d'options prises par la majorité. Le bilan comptable montre ce que nous avons perçu lors du vote du budget 2021, à savoir une augmentation de l'encours de la dette significative, puisqu'au 31 décembre 2021, elle s'établissait à plus de 14 millions d'euros, chiffre jamais atteint dans notre commune, contre un peu plus de 9 millions d'euros en 2018. Les choix d'investissement sont en partie la cause de cet endettement. À cela s'ajoute, comme l'a dit Madame Salles tout à l'heure, l'étalement de la dette sur le long terme qui ne peut que nous inquiéter. En effet, à partir de 2024, les remboursements de la dette vont augmenter jusqu'en 2050.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous tenions à faire quelques remarques. Les dépenses réelles de fonctionnement ne cessent de diminuer et le bilan montre que nous étions à plus de 25,2 millions d'euros de dépenses en 2019 pour atteindre la somme de 24 millions d'euros en 2021. Les efforts consentis se sont faits en 2021, comme les années précédentes, aux dépens des services publics et du pouvoir d'achat des familles. En effet, la part de la dépense réelle de fonctionnement par habitant est passée de 1 206 € en 2020 à 1 093 € en 2021, soit une baisse de 9,5 %. Il ne sera pas possible de diminuer éternellement les dépenses de fonctionnement, sauf à faire disparaître des services, et avec eux, une qualité de vie pour les familles, en particulier celles ayant des enfants. Il ne saura donc pas non plus possible de continuer à vendre le patrimoine communal, comme vous l'aviez déjà fait et comme vous souhaitez le faire probablement avec le centre de loisirs élémentaire du Chêne.

Le taux de réalisation des dépenses est à regarder attentivement. En 2019, il était de 97,24 %. En 2020, du fait de la crise du Covid, les services publics ont été restreints et le taux a été de 89,81 %, pour atteindre en 2021 le chiffre de 97,86 %, c'est-à-dire à peu près ce qu'il se passe en règle générale avec une marge autour de 2 à 3 % par an, ce qui permet de dégager à partir des recettes réelles, un autofinancement qui reste faible, autour de 1,5 à 1,6 million d'euros, en baisse par rapport à celui de 2020 qui était de près de 1,9 million d'euros. Si la capacité de désendettement est améliorée, elle augmente cependant d'un an et demi entre 2020 et 2021. L'amélioration constatée en comparaison de l'année 2019 vient du réétalement de la dette, et non pas parce que les recettes financières de la commune se sont améliorées significativement.

En ce qui concerne le budget d'investissement, le taux de réalisation est de moitié. Seuls 50 % des dépenses prévues ont été. La méthode est toujours la même. Vous étalez dans le temps la réalisation des investissements qui sont différés en début de mandat. En 2020, le taux était de 82 %, et il est cette année de 50 %.

En définitive, la lecture de ce bilan comptable peut nous faire croire que la situation financière de notre commune est rétablie après plusieurs années très critiques. Si certains indicateurs semblent bons, d'autres montrent que cette embellie est conjoncturelle et non structurelle. En d'autres termes, elle correspond à une situation à court terme, et pas à moyen et long terme. Afin de suivre la tendance des années à venir, il nous faudra, dans les prochaines années, surveiller plusieurs indicateurs, dont notre épargne nette qui permet de dégager de l'autofinancement, notre endettement et l'impact de nos remboursements sur le long terme.

En conclusion, la majorité ne cesse d'affirmer vouloir maîtriser les charges de fonctionnement, mais dans les faits, cela se traduit par une politique d'austérité qui réduit les services publics, qui laisse un reste à charge pour les familles au-delà du supportable. Notre position à ce sujet est claire. Nous devons assurer un service public de qualité et en assurer le maintien. Les choix faits par la majorité

qui se sont traduits dans ce bilan comptable ne sont pas les nôtres. Il n'y a pas une maîtrise de la masse salariale, mais la destruction de la capacité à faire fonctionner cette commune en réduisant trop fortement certains postes dans de nombreux services. Il n'y a pas de maîtrise de la dette. Elle augmente et sera un héritage lourd à porter dans les années à venir. Nous devons revoir nos investissements, et privilégier ceux utiles au plus grand nombre, sans vouloir posséder le plus bel équipement de l'agglomération. Il est donc bien évident que, dans ce cadre, étant donné que nous avons voté contre le budget 2021, nous voterons contre le compte administratif afin d'être logiques. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je le suppose que pour rester logiques, vous voterez contre le compte de gestion, puisque ce sont les mêmes chiffres, une logique en valant bien une autre.

M. Gilles PRILLEUX

Cela n'a rien à voir. Ce n'est pas la même chose.

M. le Maire

Quelques remarques par rapport à quelques-uns des propos qui viennent d'être tenus. Quand une situation constatée une année se renouvelle en étant améliorée l'année suivante, on n'est plus dans un risque de constat conjoncturel, mais on est dans l'installation d'une situation structurelle. Nous avons, en particulier par une gestion tout à fait remarquable par nos services du budget, dont nous lui avons confié la réalisation, réussi à augmenter d'un peu plus de 200 000 € d'une année sur l'autre notre épargne nette. Je rappelle que l'épargne nette, c'est l'épargne brute, moins les charges pour l'essentiel qui sont les charges de remboursement de l'annuité en capital de la dette. Quand l'épargne nette, qui était déjà d'un niveau tout à fait satisfaisant en 2020, augmente encore pour atteindre un niveau d'un peu plus de 1 620 000 € en 2021, on est dans une situation structurellement établie et il sera bien sûr vérifié en 2022 que ce propos est consolidé par le résultat que nous ferons apparaître à l'issue de l'exercice de l'année en cours.

En ce qui concerne l'encours de la dette, je tiens à rappeler ce qui a été dit, mais il faut apparemment le répéter. La strate à laquelle notre commune appartient a un encours de la dette par habitant de 1 011 €, notre encours par habitant étant de 647 €. Nous sommes donc à 65 %, c'est-à-dire moins des deux tiers de l'endettement moyen des communes de la même strate que la nôtre. On peut toujours mieux faire, mais preuve en est par ce chiffre que nous faisons nettement mieux que l'ensemble des communes de la même strate, notre dette par habitant étant inférieure d'un tiers à la moyenne constatée. Le ratio de désendettement est passé en très peu de temps d'une zone qui était une zone critique à une zone qui ne l'est plus du tout, puisque nous sommes à environ cinq ans et demi de ratio de désendettement, ce qui est un excellent ratio et qui n'est pas le fait du hasard. C'est une réalité.

Je dois d'ailleurs vous dire que j'ai eu à recevoir il y a deux semaines environ deux représentants de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), dont le statut est aujourd'hui « conseiller aux décideurs locaux ». Les deux conseillers aux décideurs locaux qui sont venus, à leur demande, me rencontrer, l'ont fait pour présenter la nouvelle organisation de la DDFiP, certes, mais surtout pour nous présenter, documents à l'appui, leur analyse de notre situation budgétaire et financière qu'ils ont considérée comme étant « tout à fait remarquable » – je reprends leurs termes – compte tenu de la situation générale des collectivités locales dans notre pays. Un tel *satisfecit* donné par ceux qui sont en charge à nos côtés, au nom du ministère des Finances, de mener la barque de nos finances publiques n'est pas à considérer comme négligeable.

S'agissant de la baisse des dépenses, dire que c'est aux dépens des services publics est une affirmation tellement invérifiable qu'elle ressort de la diatribe politique. Je n'insiste donc pas dessus. En revanche, rappelons-nous que même si 2021 a été moins perturbée que 2020, cet exercice

budgetaire a continué à subir un certain nombre de difficultés dans le fonctionnement et la régularité de ce fonctionnement de nos services, ce qui a entraîné mécaniquement une baisse du volume de dépenses certes moins que celle constatée l'année précédente, mais toujours à apprécier comme telle pour l'année en cours.

Quant à l'étalement de la réalisation des investissements, je dois rappeler ce que personne ne peut ignorer : il est un peu plus difficile, par les temps qui courent, que l'on soit un particulier ou une collectivité, d'obtenir que tous les délais de réalisation des investissements projetés soient tenus pour de nombreuses raisons qui se sont malheureusement maintenues en 2021 et qui ont, pour les résumer, comme nom « la crise sanitaire » avec son cortège de salariés des entreprises arrêtés du fait de la pandémie, de matériaux et matériels non disponibles dans le calendrier initialement souhaité et prévu, ce qui retarde la réalisation des investissements. Tout ceci doit être pris en compte, bien évidemment, comme il convient, ce que je tenais à rappeler.

Sur le reste, tout ce qui devait être dit a été dit. Pour votre information et afin de soulager la difficulté que peuvent avoir certains de voter non pour une chose et de voter oui pour la même chose, mais dans un autre cadre et le même jour, je vous informe, si vous ne le saviez pas, que dans un avenir qui se rapproche, la décision de l'État de fusionner compte administratif et compte de gestion permettra aux assemblées locales de se prononcer sur un seul et même sujet dans un seul et même vote, évitant ainsi les distorsions de vote sur le même sujet par certains. J'en ai fini pour ce qui me concerne. Je passe la parole à Madame Méjias qui l'a demandée.

Mme Anne MEJIAS

Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. En premier lieu, je voudrais faire remarquer une chose. Concernant le tableau que vous avez installé, c'est écrit en gros ici, mais tous les autres documents que vous avez projetés n'étaient pas lisibles. Si vous voulez nous projeter des documents, il faudra veiller à ce qu'ils soient lisibles.

Vous nous annoncez, Monsieur le Maire, que deux conseillers du ministère, dont je n'ai pas noté le nom, peut-être des Finances, sont venus et vous ont fait des félicitations sur le budget de la municipalité. Je vous demande de mettre à notre disposition le rapport qu'ils ont dû établir. Je pense que ces fonctionnaires travaillent par écrit. Je crois que nous serions tous très heureux d'être en possession de ces rapports, ce qui permettra d'éviter de longs débats.

Je voudrais vous dire une chose. Quand on se promène dans Combs-la-Ville, on constate un peu partout, y compris dans un certain nombre d'équipements – nous sommes tous allés tenir des bureaux dans les écoles – de vrais problèmes d'entretien, de maintenance. On peut peut-être dans cette assemblée avoir des *satisfecit* en disant que tout va bien, ou que cette gestion est absolument merveilleuse. Néanmoins, un simple tour dans la ville permet de voir et de constater de visu que l'entretien d'un certain nombre de bâtiments pose problème. Nous le constatons aussi et nous avons de plus en plus de plaintes sur les fameux coûts des services publics municipaux qui coûtent très cher aux familles. Au-delà de vos déclarations, la simple vie et un simple tour dans Combs-la-Ville permet d'illustrer et de vérifier qu'il y a vraiment des problèmes d'investissement dans cette commune. Merci.

M. le Maire

Je n'ai aucun commentaire à faire par rapport à vos affirmations qui sont les vôtres et que rien ne corrobore. Quant à la lisibilité des documents, on peut toujours faire mieux. Vous avez certainement pris tout le temps qu'il fallait pour prendre connaissance de ces documents tels qu'ils vous avaient été transmis et tels que vous pouviez en disposer sur tous les supports à votre disposition. Je n'ose pas penser une seule seconde que vous ayez eu besoin d'attendre notre séance publique pour connaître les éléments affichés, et malheureusement pas suffisamment lisibles pour vous.

S'adressant à Madame Anne MEJIAS qui tente d'intervenir. Madame, je ne vous ai pas interrompue. Merci de ne pas le faire.

Sur le reste, comme je vous l'ai dit, je n'ai pas de remarque à faire. Concernant le compte de gestion, je vais vous inviter à vous prononcer et je passerai ensuite la présidence de notre séance à Madame Salles pour le vote du compte administratif. Sur le compte de gestion, qui est d'avis de l'adopter ? Je ne vois pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2021.

M. le Maire

Je vais donc quitter la séance pour que vous puissiez passer au vote du compte administratif.

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote. Monsieur Patrick SEDARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

Mme Marie-Martine SALLES

Je vous propose de passer au vote concernant le compte administratif. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Vote :

POUR : 26

CONTRE : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. PELLOUX)

Mme Marie-Martine SALLES

Nous pouvons demander à Monsieur le Maire de nous rejoindre.

Monsieur le Maire prend connaissance des votes.

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2021.

M. le Maire

Merci. Nous pouvons passer à la délibération n° 3 qui est, en déduction de ce qui vient d'être adopté, l'affectation du résultat de cet exercice 2021, ce qui va permettre de le mettre bien en évidence, c'est-à-dire de bien faire apparaître l'excédent tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. La parole est toujours à Madame Salles pour cette présentation.

DÉLIBÉRATION N° 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au maire déléguée aux finances, au budget, au personnel et à l'administration générale.

Présentation :

Considérant les résultats de clôture du compte administratif pour l'année 2021, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Très bien. Ceci découle bien sûr de ce que nous avons voté jusque-là. Comme vous avez très sérieusement imputé le temps imparti lors de votre première intervention, vous pouvez bien sûr intervenir, mais de manière suffisamment brève pour que l'équilibre soit établi.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie. S'agissant de la remarque faite par ma collègue Anne Méjias au sujet des documents projetés, je pense que l'ensemble des membres de cette assemblée ont travaillé les documents et ne sont donc pas concernés réellement par la taille de ces documents. C'est plus pour les Combs-la-Villais ici présents qui n'ont pas eu accès à ces documents et qui, je pense, peuvent avoir le droit de les voir plus lisiblement.

Juste une remarque sur le report d'investissement. Je pense que les résultats comptables, dont nous avons parlé précédemment, concernent avant tout l'épargne nette, donc ce qui est dégagé en autofinancement. Le report d'investissement correspond à ce que nous avons vu, c'est-à-dire à peu près 50 % du budget d'investissement qui n'ont pas été utilisés. Il n'est donc pas à prendre réellement dans un bilan global avec un chiffre aussi important. Ce chiffre est reporté d'année en année, et c'est bien ce que notre groupe a dit. Ce n'est pas ce chiffre qui est à prendre en compte, nous semble-t-il. Je vous remercie.

M. le Maire

J'avoue ne pas avoir tout compris de votre déclaration, d'autant plus que l'objet de cette délibération est d'affecter le résultat et non pas de porter à nouveau à jugement sur les conditions dans lesquelles il est apparu. Je relirai le compte rendu pour essayer de comprendre. Sur cette délibération pour l'affectation du résultat, qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? C'est donc adopté. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

M. le Maire

Le point n° 4 que nous présente également Marie-Martine Salles, c'est cette fois-ci munie des reports que nous venons d'opérer l'examen et le vote de notre budget supplémentaire 2022. Pour l'information de tous, le budget supplémentaire est la première décision modificative au budget primitif. Toutefois, on parle de budget supplémentaire lorsqu'il s'agit d'adjoindre au budget primitif le résultat issu du compte administratif de l'année antérieure. Lorsque nous aurons, probablement à l'automne, comme nous le faisons tous les ans, à modifier à la marge, et pour des raisons qui nous

apparaîtraient d'ici là, notre budget 2022, nous le ferions au travers d'une décision modificative n° 2. Cette fois-ci, celle-ci ne portera pas le nom de « budget supplémentaire ».

DÉLIBÉRATION N° 4 – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au maire déléguée aux finances, au budget, au personnel et à l'administration générale.

Présentation :

Considérant les ouvertures de crédits en fonctionnement et en investissement, nécessaires pour le fonctionnement des services communaux, il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget supplémentaire 2022.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Madame Méjias, vous avez la parole.

Mme Anne MEJIAS

Je voudrais une précision. Vous nous avez dit que nous avons dans ces comptes, en recettes, une somme correspondant à un contrat de relance pour un montant de 400 000 €. J'aimerais que ce point soit confirmé. Je voudrais vérifier que j'ai bien entendu ces éléments.

M. le Maire

Je vais confirmer. Ce qui a été dit concernant les 409 000 € au titre du plan de relance qu'a décidé de mettre en place le Gouvernement au profit des communes qui avaient comme caractéristique d'avoir sur leur territoire vu la construction de tant de logements avec une affectation de crédits, c'est la reprise dans le cadre du plan de relance, d'une politique que l'État avait mise en place il y a un certain nombre d'années, mais qu'il avait abandonné de fait. En effet, bien que la politique ne soit pas supprimée, aucun crédit n'avait été inscrit au budget successif de l'État. C'est donc ce que l'on appelait jadis « l'aide aux maires bâtisseurs » qui réapparaît au titre de ce plan de relance et qui, pour notre commune, représente cette somme de 409 000 €.

Je précise d'ailleurs que ces sommes concernant l'ensemble des communes de notre agglomération ont fait l'objet d'une présentation et d'un vote unanime par le Conseil Communautaire de Grand Paris Sud lors de sa dernière séance, si bien que l'ensemble des élus, dont ceux de Combs-la-Ville bien évidemment, ont voté à l'agglomération ces 409 000 € de crédits alloués par l'État. C'est bien de cela qu'il s'agit effectivement.

Mme Anne MEJIAS

D'accord. À quelle période ces 409 000 € correspondent-ils ? Certes, ce sont les logements construits. Mais sur quelle période ? Je suppose qu'il y a une périodicité.

M. le Maire

Je n'ai pas les éléments très précisément en tête, mais je vous invite à vous référer à l'ensemble de ces éléments fournis lors de la présentation et du vote de la délibération portant sur cette question lors de notre dernier Conseil Municipal. Si vous ne les avez pas retrouvés, nous pouvons vous les communiquer. Si d'ici la fin de nos travaux nos collaborateurs sont en mesure de me donner la réponse, je vous la donnerai bien évidemment.

Mme Anne MEJIAS

Je me permets de reprendre la parole, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Si je vous la donne, bien évidemment. Allez-y.

Mme Anne MEJIAS

Oui, vous allez me la donner. Cela va d'ailleurs me permettre de présenter mes excuses à vous-même et à mes collègues. Je suis désolée, j'étais en route pour venir au dernier Conseil Municipal, mais la vie est parfois compliquée. J'ai été appelée par une amie qui m'apprenait une grave maladie. Je suis restée au téléphone avec elle. J'ai fait ce choix.

Néanmoins, pour revenir au document concernant justement le plan de relance, il me semble que dans les documents qui nous ont été remis concernant cette délibération, le contrat était vierge. Je ne comprends pas, d'ailleurs, cette habitude de donner des éléments vierges qui ne permettent pas d'éclairer utilement les élus. D'ailleurs, je vais vous demander de nous communiquer le contrat passé et qui devrait être renseigné. À défaut, je considérerai que cette délibération, même si elle a été adoptée à l'unanimité ou je ne sais quoi, qu'une délibération adoptée sur la base d'un contrat pas renseigné, conformément à la jurisprudence française, n'est pas valablement adoptée. Je vous demander donc de nous donner des éléments précis sur ce point. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Vous aurez, bien sûr, tous ces éléments.

Mme Anne MEJIAS

Généralement, quand nous demandons des éléments dans cette municipalité, nous ne les avons jamais. C'est très difficile.

M. le Maire

Madame Méjias, vous avez demandé des documents. Je vous dis que vous les aurez.

Mme Anne MEJIAS

J'espère bien !

M. le Maire

S'adressant à Monsieur Gilles PRILLEUX. Vous aurez la parole également, ne vous inquiétez pas.

Vous aurez ces documents. Le contrat, dont vous faites état, est un contrat type qui a été présenté, et sa déclinaison à l'échelle de l'agglomération a fait l'objet de la délibération, dont je vous parlais. Communication pourra également vous être donnée. Je donne la parole d'abord à Monsieur Prilleux, puis à Jean-Michel Guilbot. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie. Par rapport à ce que vient de dire ma collègue Anne Méjias, effectivement, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons fait la demande d'avoir accès à ce document, au véritable contrat. Le 8 avril, nous vous avons envoyé un courrier vous demandant cela, et nous n'avons pas eu de réponse de votre part, comme à l'accoutumée. Je confirme donc les propos d'Anne.

Pour revenir sur le budget supplémentaire, nous nous sommes intéressés à la page 4 de ce budget supplémentaire, et, à plusieurs reprises d'ailleurs, à la page 6, nous avons la même information. Nous

pouvons noter que la prévision faite en avril de l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement serait d'un peu plus de 900 000 € en 2022, contre 1,5 million d'euros en 2021 et 1,9 million d'euros en 2020, ce qui ne va pas du tout dans le sens de ce que vous venez de nous dire lorsque vous nous dites que la situation est non pas structurelle, mais qu'il y a eu un problème conjoncturel pendant quatre ans. Souvenez-vous que nous avons, pendant trois à quatre ans, un autofinancement impossible, puisque nous avions une capacité de désendettement qui a augmenté et nous ne parvenions pas à dégager de finances.

Lors de la délibération n° 2, nous vous avons dit que nous devons surveiller de près un certain nombre d'indicateurs financiers clés pour notre commune, en particulier la tendance de notre capacité à nous autofinancer. Cette tendance ne serait plutôt pas si bonne que vous le dites si nous nous en tenons à ce que vous dites en avril à travers le document du budget supplémentaire. Cela tendrait à prouver que l'embellie 2020 était effectivement conjoncturelle et pas structurelle. Enfin, vous donnez des chiffres en disant que comme d'habitude, nous disons n'importe quoi et que nous ne savons pas, mais au bout de deux ans, il faudrait peut-être changer de langage. Pourquoi ? Parce que vous nous dites qu'en définitive, cet autofinancement a augmenté de 200 000 €. Je voudrais savoir comment, parce que les chiffres que vous nous donnez ne sont pas les mêmes. Nous n'avons pas cela. Nous avons plutôt une diminution de notre capacité de financement entre 2021 et 2020. C'est plutôt en moins qu'en plus. Je voudrais que nous nous comprenions. Soit les chiffres que l'on nous fournit ne sont pas les bons, soit nous ne comprenons rien à rien, comme vous aimez nous le répéter, mais cela ne nous gêne pas, car nous avons quand même une petite capacité à lire les chiffres. Je vous remercie.

M. le Maire

Pour ma part, j'en resterai à la deuxième branche de votre alternative. Ce n'est pas moi qui l'ai fixée, mais c'est vous qui l'avez proposée. Je vous invite à être précis dans ce que vous évoquez. Vous évoquez, comme si c'était la même chose, l'épargne nette et la capacité d'autofinancement. Réfléchissez bien, ce n'est pas du tout le même sujet. Pour partie, cela peut l'être, mais cela ne l'est pas complètement. En ce qui concerne la lecture comparée que vous faites du budget primitif et du budget supplémentaire, relisez bien l'ensemble des documents et faites bien la relation de l'un à l'autre. Vous vous apercevrez qu'entre le budget primitif, contrairement à ce que vous prétendez aujourd'hui, et le budget supplémentaire, il n'y a pas une baisse de l'autofinancement. Il n'y a absolument pas de baisse de l'autofinancement. C'est ce que vous avez dit, et je m'inscris en faux contre votre affirmation.

S'adressant à Monsieur Gilles PRILLEUX. Vous aurez la parole quand vous la demanderez. Nous ne sommes pas ici au café du commerce où vous pouvez prendre la parole quand vous avez décidé de la prendre. Vous la demandez, vous l'aurez. Jean-Michel Guilbot l'avait demandée et il a attendu sagement que vous en ayez terminé pour l'avoir.

M. Jean-Michel GUILBOT

C'était pour répondre à Madame Méjias. C'était au Conseil Municipal du 21 mars 2022 et c'était la délibération n° 7. Cela concernait 291 logements du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

M. le Maire

Madame Méjias, vous pouvez demander la parole, je vais vous la donner. Vous avez donc la parole, et prenez le micro pour que vous soyez audible. Si nos documents ne sont pas lisibles, qu'au moins, vos propos soient audibles.

Mme Anne MEJIAS

La somme que Madame Salles vient de nous annoncer correspond à la périodicité que vous venez de dire. Merci beaucoup.

M. le Maire

Je vais mettre aux voix ce budget supplémentaire. Qui est d'avis de l'adopter ? Avis contraires ? Abstentions ? Il est adopté, je vous remercie.

Vote :

POUR : 28

CONTRE : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

ABSTENTIONS : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

Décision :

Le Conseil Municipal VOTE le budget supplémentaire 2022.

M. le Maire

Cela me conduit à passer au point suivant présenté par Eric Alamamy avec le concours de Dominique Vigneulle, concernant l'attribution de subventions à notre tissu associatif pour l'année 2022. Je précise que c'est la première et la plus importante des délibérations d'attribution de subventions. Nous aurons, comme à l'accoutumée, au fil de l'année, quelques subventions complémentaires à attribuer pour ceux en particulier qui n'ont pas été en situation de nous faire parvenir tous les éléments, dont nous avons besoin pour cette première délibération de subventions et qui, bien évidemment, lorsque nous aurons étudié leurs documents, pourront y prétendre.

DÉLIBÉRATION N° 5 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Éric ALAMAMY, conseiller municipal.

Second rapporteur au titre de la commission Animation, Épanouissement Culturel et Sportif : Monsieur Dominique VIGNEULLE, adjoint au maire délégué à la politique communale et au soutien des initiatives associatives dans le domaine culturel.

Troisième rapporteur au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen : Monsieur Patrick SEDARD, adjoint au maire délégué à l'action sociale, à l'accompagnement des seniors, au logement et à l'animation du CCAS.

Présentation :

Considérant les demandes de subventions émanant des associations locales, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions à ces associations pour l'année 2022.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire

Les commissions concernées ont émis un avis favorable, si mes informations sont exactes. Avant de passer la parole à qui le souhaite, je voudrais attirer votre attention sur les gros chiffres. En 2021, toutes délibérations confondues, c'est-à-dire la délibération initiale, l'équivalent de ce que nous faisons aujourd'hui, et toutes les délibérations complémentaires, nous aurons versé 340 657 €. Avec notre première délibération à laquelle s'ajouteront d'autres délibérations, donc d'autres montants en dépenses, nous sommes à 345 212 €, c'est-à-dire déjà pour l'ensemble des associations, à 5 000 € de

plus que l'intégralité versée en 2021. On pourra bien sûr penser que l'on peut toujours faire mieux. Dans le contexte de notre pays et des collectivités locales, je tiens à insister sur l'effort satisfaisant que représente ce premier montant que nous devons analyser dans son intégralité lorsqu'il y aura eu les montants complémentaires que j'évoquais au début de mon propos. J'ai vu que Madame Massé souhaitait la parole, je la lui passe.

Mme Laure MASSE

Merci. Le montant des subventions accordées aux associations est stable depuis 2019. Il est incontestable que depuis 2012, les sommes allouées aux associations ont fortement chuté. En dix ans, si nous nous concentrons sur les seules associations sportives, les sommes budgétées sont passées de 141 000 € à 107 000 €. Cette diminution correspond à une baisse de 25 % à laquelle il faut ajouter l'inflation. Nous tenons donc à noter une fois de plus la faiblesse de nos subventions en direction des clubs sportifs. En effet, nous nous interrogeons toujours sur la disproportion des subventions accordées entre les clubs. Le CACV (Club d'Athlétisme de Combs-la-Ville) Gymnastique bénéficie d'un contrat triennal et perçoit à lui seul 35 % des subventions dédiées aux associations sportives. Nous savons combien vous êtes attaché à ce club et nous vous avons demandé à plusieurs reprises d'avoir le nombre d'adhérents résidant dans notre commune. Nous réitérons notre demande, car nous pensons qu'il est important de savoir exactement pour combien de Combs-la-Villais cette somme est attribuée.

Nous sommes favorables au sport pour tous. Nous ne devons pas mettre tous nos œufs dans le même panier. Des clubs qui ont un niveau national doivent aussi rechercher des solutions financières qui ne dépendent pas de la commune dans laquelle ils sont localisés. Les aides de l'agglomération et de la fédération sont également importantes. Il serait donc juste de connaître le bilan financier de cette association et le budget total dont elle dispose. Dans le cadre des JO de 2024, de l'argent public sera engagé pour accueillir une seule équipe de gymnastique. Là encore, des équipements contestables seront mis à disposition alors que les besoins d'autres disciplines ne sont pas toujours pris en compte. Le club de football voit de nouveau sa subvention baisser alors que le nombre d'adhérents est important. Ainsi, d'une manière générale, le montant des subventions pour des associations sportives comprenant parfois plusieurs d'adhérents reste bas depuis de nombreuses années, ce qui complique de plus en plus la vie associative dans notre commune, et tout particulièrement pour les familles qui ont le plus de difficultés.

Dans le contexte de crise qui est le nôtre et d'inflation qui rogne les capacités financières des personnes les plus démunies comme celles des classes moyennes, nous vous proposons une nouvelle fois de créer un chèque famille destiné aux activités extrascolaires, d'un montant à déterminer, afin d'aider les familles les plus en difficulté. Merci.

M. le Maire

Je passe la parole à Fabrice Bourdeau qui l'a souhaitée également.

M. Fabrice BOURDEAU

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je profite de ce moment pour remercier encore les associations sportives, les présidents des clubs qui prennent des responsabilités tout au long de l'année pour permettre au plus grand nombre de nos Combs-la-Villais, et parfois des habitants des villes extérieures, de pratiquer du sport dans notre commune. Je remercie évidemment tous les bénévoles qui font cela sur leur propre temps, qui permettent à tous ces jeunes, moins jeunes, très jeunes, de pratiquer une activité sportive, et d'autres activités *via* les autres associations. Je remercie également mes services d'avoir préparé ce budget. En effet, je suis très content, pour la deuxième année consécutive, de présenter un budget de 110 000 €. Actuellement, nous présentons 107 000 € en subventions. Je remercie également les associations sportives qui n'ont pas demandé de subvention cette année du fait de leur capacité financière et qui n'ont pas souhaité demander à la mairie une

subvention en plus. Je rappelle aussi pour mes collègues qu'il y a les subventions directes, celles que nous votons, et les subventions indirectes que sont les stades, l'éclairage, l'accès à l'électricité, au gaz, à l'eau, lorsqu'elles pratiquent des événements sportifs ou des manifestations. Merci.

M. le Maire

Merci. Je voudrais remercier Fabrice de ces éléments complémentaires qui sont importants à connaître. Les subventions proposées aujourd'hui ont bien sûr été discutées avec chacune des associations. Je rappelle, on ne l'a pas oublié, mais le redire n'est jamais inutile, que nous avons pris la décision en 2020 et en 2021 de maintenir le volume des subventions aux associations alors même que beaucoup d'entre elles n'ont pas eu, ou pas totalement eu, d'activités durant ces deux années et qu'elles nous en ont remerciés. D'autres communes ont estimé – c'était de leur responsabilité de dire si elles le souhaitent – qu'une association qui n'avait pas d'activité n'avait pas à recevoir tout ou partie de l'intégralité de la subvention habituellement accordée.

Sur ce qui a été dit à propos des Jeux olympiques, je dois vous dire qu'un autre club sur la commune est inscrit dans le dispositif « Terre de Jeux ». Notre club de tennis de table, lui aussi, est à notre contact et va pouvoir, dans des proportions qui ne sont pas de même nature, mais qui peuvent être assez importantes pour l'ensemble des dépenses correspondantes, bénéficier, s'il se précisait la possibilité concrète de l'accueil d'une délégation étrangère pour les JO, du soutien de la commune. Je vous donne cette information complémentaire. Je transmettrai bien sûr au club de gymnastique le soutien toujours ému que vous accordez à notre association qui donne à la commune et à l'agglomération cette capacité à être tout simplement fières que des enseignants de la commune soit à l'initiative d'un club qui, à partir des efforts de la commune depuis l'origine de sa création, c'est-à-dire depuis plus de 30 ans, est parvenu, notamment avec le soutien de la commune, à gravir les échelons pour devenir un des douze meilleurs clubs de France.

On ne peut pas ne pas être fier d'avoir sur son territoire à partir d'un creuset d'enseignants d'éducation physique et sportive de la commune, je le répète, un club qui est devenu ce qu'il est et qui permettra à la commune et à l'agglomération d'accueillir une délégation étrangère, probablement de très haut niveau, que nous pourrions saluer lorsqu'elle sera présente dans nos équipements. Je pense que c'est important de le rappeler. On peut très bien le contester. Je dois dire que de nombreux efforts ont été faits et continuent à l'être – vous voyez la liste des travaux engagés dans le cadre du budget supplémentaire – au profit d'un ensemble important de clubs sportifs. J'évoque en particulier le tennis qui aura la toile de ses tennis couverts refaite à neuf cette année grâce à ce que nous avons voté. Il y a bien d'autres associations, et on pourrait parler du soutien de la commune dont elles bénéficient.

J'ajoute bien évidemment que le club de gymnastique féminine bénéficie, grâce à son activité débordante, de soutiens financiers importants de l'agglomération hier de Sénart et aujourd'hui de Grand Paris Sud, également de l'État et d'un ensemble de contributeurs sous forme de soutien et de sponsoring qui permettent que nous ne soyons pas seuls, loin de là, dans la préparation et la réalisation du budget de cette très importante association qui peut rendre fier l'ensemble des habitants de la commune. Je donne la parole à Daniel Roussaux, puis à Céline.

M. Daniel ROUSSAUX

Monsieur le Maire, dans cette commission, nous avons discuté assez longuement justement du sport de haut niveau tout en reconnaissant qu'il devait aussi trouver des sponsors ailleurs que la commune seule. Vous venez de démontrer qu'il existait d'autres sponsors. Nous souhaiterions quand même qu'ils aillent aussi chercher de l'argent ailleurs. Un autre point qui nous interroge concerne le budget de la MJC. Bien sûr, il y a les salaires, mais nous aimerions bien avoir des ratios, un tableau de bord sur la fréquentation de la MJC et par tranche d'âge pour savoir qui participe, sur quelle activité et

quelles sont les activités réelles de la MJC, car nous ne les avons pas complètement ici. Cela dit, je voterai le budget.

M. le Maire

S'agissant de la MJC, bien sûr, notre commune est représentée au Conseil d'Administration. Les documents que vous souhaitez sont donc très facilement disponibles et nous les communiquerons afin que vous ayez le maximum d'informations. La parole est à Céline Viviant.

Madame Céline VIVANT informe qu'elle ne prendra pas part au vote du fait de son rôle de présidente de l'association « C'est à Combs ».

M. le Maire

Madame Méjias pour une dernière intervention avant que je passe au vote.

Mme Anne MEJIAS

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vous redis certainement ce que j'avais dit l'année dernière. Je crois, si je ne me trompe pas, que la dotation allouée au Relais de Sénart correspond à celle que la mairie alloue dans le cadre du soutien aux femmes battues. Nous trouvons que cette dotation est très largement insuffisante et nous aimerions véritablement que l'effort de la commune se démultiplie compte tenu de l'importance du sujet. Nous venons de sortir d'une crise, j'espère que nous en sommes sortis, mais nous n'en sommes pas complètement certains. Nous savons que la crise du Covid a aggravé la situation d'un certain nombre de personnes confrontées aux violences conjugales. Vous avez d'ailleurs été rapporteur d'une loi concernant la défense des femmes. Nous vous demandons régulièrement d'être beaucoup plus ambitieux dans ce domaine. Tout le monde pourrait être fier, si Combs-la-Ville avait une politique en matière de soutien aux femmes et aux droits des femmes qui lui permettrait de détonner dans le paysage de la banlieue dans laquelle nous habitons et de l'agglomération dans laquelle nous vivons.

Je vous donne par exemple une piste. Il n'y a pas que les gymnases qui créent de la fierté, mais il y a aussi les actions que nous pouvons faire en matière de féminisme, de soutien aux femmes et de développement des droits des femmes. Pourquoi ne le faites-vous pas ? Tous les ans, nous vous posons la même question, et le même budget est toujours alloué à la même association. Faites des efforts et nous serons tous très fiers.

M. le Maire

Madame Méjias, non seulement j'ai été le rapporteur, mais je suis aussi l'auteur des deux lois de 2006 et de 2010 que j'ai faites voter à l'unanimité du Parlement avec l'ensemble des députés et de tous les bords qui ont bien voulu accompagner l'initiative que j'en avais prise. Rien qu'en rappelant cela et en complétant votre propos, vous aurez compris que je n'ai pas attendu vos déclarations pour agir. Je dois vous préciser que notre commune est la seule, parmi toutes les communes de l'agglomération de Sénart, à l'origine de la création du Relais, à continuer à verser une subvention à partir du moment où il avait été décidé par l'ensemble des communes que la structure intercommunale soutenait cette association.

Je vous rappelle en effet que le Relais de Sénart, au moment de sa création il y a une trentaine d'années, était un service du SAN de Sénart. C'est à la demande des associations nationales de lutte contre les violences faites aux femmes qu'il a été décidé de faire en sorte que ce service puisse s'élargir en devenant association que le SAN a toujours soutenue de manière très forte. J'ai toujours souhaité que la commune, en plus de ce que le SAN faisait au nom de toutes les communes, participent par le biais de cette subvention. C'est pourquoi je vous invite à considérer notre aide non pas comme une petite chose, mais comme un indicateur supplémentaire de notre attachement à l'ensemble de ces combats.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Avis contraires ? Abstentions ? C'est adopté, je vous en remercie.

Monsieur ZAOUI quitte la séance et donne son pouvoir à Madame Murielle GOTIN.

Vote :

POUR : 30

ABSTENTIONS : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

NPPV : 1 (Mme C. VIVIAN)

Décision :

Le Conseil Municipal ATTRIBUE les subventions aux associations locales pour l'année 2022.

M. le Maire

Marie-Martine Salles reprend le micro pour nous présenter la délibération n° 6. C'est la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DÉLIBÉRATION N° 6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au maire déléguée aux finances, au budget, au personnel et à l'administration générale.

Présentation :

Considérant des mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est proposé au Conseil Municipal de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Mme Marie-Martine SALLES

J'adresse toutes mes félicitations à ces deux agents, dont une a obtenu 20/20 à l'oral.

M. le Maire

Très bien. Je ne vois pas de remarque ni d'intervention. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. C'est adopté.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

M. le Maire

Le point suivant concerne le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes en matière de fourniture et de livraison de sel de déneigement. Notre collègue Claude Luttmann nous présente la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 7 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN MATIÈRE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉNEIGEMENT

Rapporteur principal au titre des commissions Aménagement et Développement Durables et, Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Claude LUTTMANN, conseiller municipal délégué aux travaux, aux actions de proximité et à la médiation de voisinage.

Présentation :

Considérant que la ville de Lieusaint se propose de coordonner, comme en 2019, un groupement de commandes en matière de fourniture et de livraison de sel de déneigement, il est demandé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce groupement de commandes.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Pas de remarques, pas de questions ? Je mets aux voix. Qui est favorable ? Je ne vois pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal RENOUVELLE l'adhésion au groupement de commandes en matière de fourniture et livraison de sel de déneigement.

M. le Maire

Je vais vous présenter rapidement la délibération n° 8 en lieu et place de notre collègue Patrick Sédard qui est souffrant et qui n'a pas pu être présent ce soir pour vous présenter cette convention.

DÉLIBÉRATION N° 8 – APPROBATION DES CONVENTIONS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS ENTRE HABITAT 77 ET LA COMMUNE

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen : Monsieur Patrick SEDARD, adjoint au maire délégué à l'action sociale, à l'accompagnement des seniors, au logement et à l'animation du CCAS.

En l'absence de Monsieur Patrick SEDARD, Monsieur le Maire présente le point.

Présentation :

Considérant la nécessité de définir les rapports entre Habitat 77 et la commune pour la réservation de logements sociaux au titre du contingent dit « communal » incluant le contingent accordé à

l'agglomération, le Conseil Municipal est invité à approuver les termes des conventions de réservation de logements du 13-15 rue du Multien et du 16 rue des Brandons, avec Habitat 77.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Je rappelle que lorsque l'on parle de contingent, ce ne sont pas des logements dont la commune deviendrait propriétaire et dont elle serait totalement libre de l'attribution. Ce sont des logements qui, lorsqu'ils sont vacants, relevant du contingent de la commune, peuvent bénéficier de propositions faites par la commune au bailleur en vue de l'attribution à une des personnes que nous proposons. Afin que les logements ne soient pas en absence d'être affectés, la commune présente toujours deux, voire trois propositions au bailleur pour être sûr que la commission d'attribution du bailleur, qui est seule décisionnaire, pourra attribuer ces logements. Nous avons l'habitude de prendre ce type de délibération. Je ne vois pas de remarque. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'oppositions, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes des conventions de réservation de logements du 13-15 rue du Multien et du 16 rue des Brandons, entre Habitat 77 et la Commune.

M. le Maire

Juliette Bredas accompagnée d'Éric Alamamy nous présente la délibération n° 9. C'est notre « 380 Prime » qui revient.

DÉLIBÉRATION N° 9 – MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES POUR L'ORGANISATION DU « 380 PRIME » : CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE ET BATTLES DE DANSE HIP-HOP

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen : Madame Juliette BREDAS, adjointe au maire déléguée à la jeunesse, à l'accompagnement du Conseil Commune des Jeunes Citoyens et à l'animation du Conseil de Quartier Est.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Éric ALAMAMY, conseiller municipal.

Présentation :

Considérant le concours chorégraphique et la Battle de danse Hip-Hop dénommé « 380 Prime » organisés par le service jeunesse le 21 mai 2022 à la Coupole et, le souhait de récompenser les vainqueurs de ce concours, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les modalités d'attribution de ces récompenses.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

J'ai juste une question. Je voudrais comprendre pourquoi on a des différences de sommes aussi importantes entre les prix en fonction des danses. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi. OK, il y a des professionnels, mais pour les amateurs, j'aimerais comprendre.

M. le Maire

Juliette ?

Mme Juliette BREDAS

Il y a des danseurs expérimentés, des professionnels et des amateurs. D'où cette différence. Cela vous convient-il ?

M. le Maire

Question posée, réponse apportée. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE les modalités d'attribution des récompenses pour l'organisation du « 380 Prime », concours chorégraphique et battles de danse Hip-Hop.

M. le Maire

Nous passons au point suivant. Il s'agit de la délibération que nous présente Jean-Michel Guilbot et qui concerne la modification du linéaire de voirie pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 10 – MODIFICATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Jean-Michel GUILBOT, adjoint au maire délégué à l'environnement, à l'urbanisme et à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Présentation :

Considérant la modification courant 2022 par la commune du recensement de la longueur de voirie en intégrant de nouveaux mètres linéaires liés à la rétrocession de la rue Jacques Chaban-Delmas, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le linéaire de voirie en conséquence.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. S'il n'y a pas de remarque ni de question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. C'est adopté.

Vote :
POUR : 35

Décision :
Le Conseil Municipal MODIFIE le linéaire de voirie pour l'année 2022.

M. le Maire

Le point 11 que nous présente Murielle Gotin concerne notre rapport d'activités 2021 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

DÉLIBÉRATION N° 11 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables :
Madame Murielle GOTIN, adjointe au maire déléguée à l'égalité femme-homme, à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, à la protection des personnes vulnérables et à la lutte contre toutes formes de discriminations.

Présentation :

Considérant que la Commission Communale pour l'Accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2021 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Il faut préciser que ce document a fait l'objet d'une présentation et d'échanges très positifs lors de la réunion récente de la Commission Communale pour l'Accessibilité à laquelle participent régulièrement des représentants du monde du handicap, et qui manifeste à chaque occasion sa satisfaction de voir se poursuivre les efforts engagés par la commune depuis maintenant près de dix ans. Elle était initialement prévue pour durer cinq ans, mais nous sommes convaincus de manière tout à fait naturelle qu'elle devait se poursuivre aussi longtemps que cela serait nécessaire. Visiblement, nous en avons encore pour quelques années.

Nous rentrons au fur et à mesure dans les petits détails qui font tout pour nos concitoyens porteurs de handicap, puisque nous sommes vraiment sur un suivi très précis de tout ce qui concerne les passages piétons en particulier *via* l'abaissement de trottoir à de très nombreux endroits de la commune partout où il est encore nécessaire de le faire. C'est donc important de continuer, de le faire dans les moindres détails, parce que pour nos concitoyens concernés, ce sont justement ces détails qui font tout pour qu'ils puissent bénéficier des meilleures conditions de vie et de sécurité, en particulier sur le territoire de la commune. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :
POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2021 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

M. le Maire

Lisa-Marie Lodé-Demas nous présente la délibération n° 12 concernant le règlement intérieur du concours des maisons et des balcons fleuris.

DÉLIBÉRATION N° 12 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Rapporteur principal au titre de la commission Animation, Épanouissement Culture et Sportif : Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, adjointe au maire déléguée à l'accompagnement de la vie associative et au développement des dynamiques d'animation de la commune.

Présentation :

Considérant la nécessité de garantir le bon déroulement du concours des maisons et balcons fleuris 2022 en mettant en place un règlement intérieur qui clarifie les conditions d'inscriptions, les modalités d'évaluation et les lots remis aux lauréats, applicable à l'ensemble des personnes souhaitant s'inscrire à ce concours, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce règlement.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je souhaite bien sûr « bonne chance » à toutes celles et tous ceux qui s'inscriront à ce concours et qui, en y participant, contribueront, comme ils le font chaque année et de mieux en mieux, à l'embellissement général de la commune par les actions dans leur domaine qui est un domaine privé. Ces actions s'ajoutent aux nombreuses actions de fleurissement menées par nos services. S'il n'y a pas de remarque ni question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes du règlement intérieur du concours des maisons et balcons fleuris 2022.

M. le Maire

Le dernier rapport nous est présenté par Cyril Delpuech. Il s'agit de la dénomination de l'accueil de loisirs et des animations de quartier.

DÉLIBÉRATION N° 13 – DÉNOMINATION ACCUEIL DE LOISIRS ET ANIMATIONS DE QUARTIER

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen : Monsieur Cyril DELPUECH, adjoint au maire délégué à l'action éducative, à l'enfance, aux relations avec les collèges et lycées et à la promotion des actions mémorielles.

Présentation :

Considérant la nécessité d'identifier clairement les équipements communaux, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les dénominations « Accueil de loisirs Le Petit Prince » en lieu et place du « Soleil » et, « Club Enfance » en lieu et place « d'Animations de quartier ».

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. S'il n'y a pas de remarque ni question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal ADOPTE les dénominations « Accueil de loisirs Le Petit Prince » en lieu et place du « Soleil » et « Club Enfance » en lieu et place « d'Animations de quartier ».

QUESTIONS ORALES

M. le Maire

Nous avons achevé l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. J'ai reçu dans le délai prévu par notre règlement intérieur deux questions formulées par le groupe « Agissons pour Combs ». Je passe la parole au premier de ses membres qui va nous présenter la première question.

Groupe « Agissons pour Combs »

Mme Laure MASSE

Nous sommes nombreux à avoir remarqué la dégradation de plus en plus importante des enrobés et la dangerosité des trous et ornières qui rendent la circulation de certains trottoirs particulièrement périlleuse pour de nombreux usagers (personnes âgées, parents avec poussettes, enfants avec leur trottinette). De plus, certains trottoirs ont des pentes vers la chaussée trop marquées, ce qui complique un cheminement sécurisé, en particulier en cas de gel. C'est le cas, par exemple, devant la résidence Domitys. Y a-t-il une planification des services techniques pour la remise en état des trottoirs et selon quel délai ? Je tiens juste à signaler que j'ai chuté il y a à peu près un mois, ce qui m'a valu trois semaines d'attelle. Mon pied s'est tordu dans une ornière d'un trottoir à proximité de la rue Sommeville.

M. le Maire

Merci, en souhaitant bien sûr que cet accident n'ait pas eu de prolongement trop grave. Concernant la réflexion des voiries, les travaux prévus cette année concernent la rue de la Clairière pour sa première phase (la deuxième phase sera inscrite l'année prochaine), la rue Hector Berlioz dans sa totalité, ainsi que des cheminements piétons, dont l'allée du Parc central qui sera entièrement refaite avant l'été.

S'agissant des trottoirs, ont été réalisés un certain nombre de travaux depuis le début de l'année :

- rue de Vaux-la-Reine dans la partie basse côté impair ;
- rue Serpentine (entre les n° 74 et le 66) ;
- rue Jean Jouvenet (entre les n° 2 et le 8) ;
- rue des Belettes (dans sa totalité) ;
- rue des Semailles (entre les n° 7 et le 13) ;
- rue du Bois des Limousins (entre les n° 11 et le 19) ;
- rue Danielle Casanova (dans sa totalité) ;
- rue des Andains (entre les n° 15 et 21).

Il a été également procédé depuis le début de l'année à des changements de plaques de caniveau dans quelques rues.

En ce qui concerne les trottoirs en pente, et plus particulièrement celui que vous évoquez devant Domitys sur le trottoir de la rue de la République, ces derniers sont inférieurs à 2 %, ce qui est la norme prévue au titre de la sécurité des personnes porteuses de handicap. Malheureusement, vous n'avez pas évoqué ces rues, mais je le fais. Il existe des rues à 2 % pour lesquelles il ne sera pas possible de revenir sur cette pente de 2 % au regard de leur topographie, et notamment pour tout ce qui concerne le bassin versant de l'Yerres. En effet, un grand nombre de rues, et pas uniquement la rue de l'Yerres, de par leur nature et la configuration géographique dans laquelle elles se trouvent, ne pourront pas bénéficier d'une pente inférieure à 2 %.

J'ai évoqué les travaux déjà réalisés pour les trottoirs. Il est clair que tout au long de l'année, des dispositifs ont été mis en place à l'initiative de John Samingo et dont il a été rendu compte lors d'une dernière réunion de notre Conseil. Il y a, au fur et à mesure où nous en avons connaissance, des interventions régulières de nos services techniques. Tous les signalements réalisés par les différents

réseaux et supports existants donnent lieu à des interventions rapides. J'ai à l'esprit un nombre important de remerciements qui nous sont accordés pour la promptitude et la qualité des interventions de nos services. En notre nom à tous, je demande à notre Directeur des Services Techniques qui est à nos côtés de prendre pour lui et ses équipes l'ensemble de ces remerciements.

En ce qui concerne le gel, puisque c'est évoqué dans votre question (gel, verglas, neige), une astreinte est mise en place systématiquement du 15 novembre au 15 mars. Elle a été réactivée en particulier pendant l'épisode d'alerte récent que nous avons connu lors du premier weekend d'avril où il y a eu lieu d'être présent pour éviter les difficultés qui auraient pu résulter de cet hiver tardif. Nous passons à la deuxième question.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Depuis le début de la mandature, nous vous avons interpellé à plusieurs reprises à propos de problèmes de sécurité, et en particulier concernant le trafic de drogues dans notre commune... Nous avons tous constaté que les points de vente sont toujours nombreux et que dernièrement est réapparue une signalétique fléchée, sur un mur de la rue Icare, au grand dam des riverains. Loin de reculer, ces trafics se sont enkystés dans le tissu urbain. Nous aimerions savoir quelles sont les actions menées pour endiguer ce phénomène. Notre police municipale (PM) est-elle à même de participer à la lutte contre ce fléau et de quelle manière ? Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Au risque de vous apporter une information qui irait en sens contraire de vos déclarations, et sans que ce ne soit source de gloire pour quiconque, car il faut être très humble et très prudent par rapport à toutes ces informations, les bilans réguliers qui nous sont fournis par la Direction Départementale de la Sécurité Publique *via*, bien sûr, notre commissariat, attestent que parmi les huit communes de Sénart, la commune de Combs-la-Ville est la seule bénéficiant depuis quelques mois d'une baisse de la délinquance sur notre territoire. Cette baisse est réelle. Je le répète, elle ne doit pas nous pousser à une telle gloire, parce que tous les efforts doivent être poursuivis. Rien ne doit être relâché. Si j'évoque cela, c'est pour bien affirmer qu'incontestablement, une partie de ce résultat est due au travail effectué par notre police municipale formée d'excellents agents dirigés par un excellent chef de police municipale. Je dois dire que l'articulation de ce travail, avec celui de la police nationale, est tout à fait positive.

Ce préambule étant fait, je crois que concernant les rassemblements, il faut bien différencier les choses. Il y a d'un côté les points de regroupement que nous pouvons qualifier de « traditionnels », où l'on retrouve des jeunes qui se réunissent, qui consomment quelquefois des produits qu'ils ne devraient pas consommer, tout du moins par sur la voie publique. Il en existe plusieurs sur la commune que nous connaissons, que nous identifions et contre lesquels la police municipale intervient régulièrement. Les jeunes peuvent toujours se regrouper, la loi n'interdisant pas les regroupements, mais notre PM vérifie que ces regroupements ne sont pas source de nuisance dans l'environnement par prises d'alcools ou de stupéfiants en particulier. Des points de deals sont également bien identifiés sur la commune. Ils sont organisés par une ou plusieurs personnes, et leur objectif est très clairement la vente de produits stupéfiants.

Pour des raisons que l'on comprendra aisément, s'agissant du point de deal qui était une vraie préoccupation contre lequel les services de police nationale et municipale, et de la brigade de stupéfiants de la Direction Départementale de la Sécurité Publique étaient intervenus de manière fréquente et avec des résultats très positifs, je veux parler du site Bel-Air/Brandons. Depuis que le site des Brandons fait l'objet du programme de déconstruction, qui est achevé, et de construction qui sera engagé, il n'y a plus aucun signalement. Souhaitons qu'à l'avenir, il n'y ait pas le retour de ces pratiques antérieures sur l'ensemble de ces sites.

Nous avons deux points sur lesquels l'attention de nos services est permanente. Il s'agit notamment du parking aérien des Platanes. Je recevais d'ailleurs ce matin un habitant des secteurs pavillonnaires avoisinants. Il me faisait part de constats qui étaient faits comme quoi les véhicules de ceux qui éventuellement venaient se fournir allaient plutôt dans les petites résidences face aux Platanes, plutôt que sur le site même des Platanes qui fait l'objet d'une surveillance, y compris la nuit, par la BAC en particulier. Il est vrai que sur le secteur des Platanes, il y a une difficulté, de même qu'il y en a une, et vous en faisiez état dans votre propos, dans le secteur de la place Clément Ader et de la rue Icare. Sur ces deux points, il y a eu et il y aura encore de nombreuses interventions de la brigade des stupéfiants, brigade extrêmement spécialisée sur ces sujets, de la police nationale, de la brigade spécialisée de terrain et de notre police municipale.

Il est constaté que les présences sont là, qu'elles sont gênantes, et les points – on a du mal à comprendre pourquoi ils subsistent – ne sont pas très vendeurs. Ce sont des points où il y a peu de va-et-vient de véhicules et de clients. Il est constaté en moyenne une dizaine de transactions par jour. Ce sont dix de trop, mais ce sont « seulement » dix. Il est clair que la pression exercée par toutes les forces de police est certainement de nature à ne pas permettre un développement plus important de ces trafics que nous regrettons, bien évidemment. Pour le parking aérien des Platanes, il y a eu le 16 mars dernier une opération de police, avec l'interpellation de la seule vraie personne présente et en situation d'être interpellée pour les raisons que vous comprenez bien. Depuis cette date, il n'y a plus personne pendant la journée. Il y a un début de manifestation de présence à partir de 19 heures. Ceci provoque des regroupements de quelques adultes, mais pour l'instant, constat fait par la police nationale, il n'y a plus de point de deal comme il y en avait un il y a encore quelque temps pas si éloigné que cela.

Pour la rue Icare, nous avons fait le constat – je le disais tout à l'heure pour le secteur Bel-Air/Brandons – qu'elle a bénéficié, et j'espère que cela va continuer, des évolutions du paysage urbain dans ce secteur. Comme nous connaissons malheureusement très bien les individus concernés, nous avons bien noté qu'un certain nombre d'individus qui étaient vus fréquemment sur Bel-Air/Brandons sont aujourd'hui plutôt sur le secteur Icare. Nous faisons bien sûr ce qu'il faut, puisque notre police municipale effectue une présence continue à partir de 12 heures pour suivre tout cela le mieux possible, avec la police nationale. Un travail de fond est donc effectué. Ce travail de fond, comme tous les travaux de fond effectués sur ces questions très sensibles par l'ensemble des polices nationales et municipales de France, est un travail sans cesse à renouveler. Il connaît certains résultats positifs, mais il ne parvient pas totalement à éradiquer l'ensemble de ces trafics, et si on avait la formule, on ne se gênerait pas pour l'appliquer. Quelques fruits sont dus à l'action menée.

Nous espérons que l'approfondissement de ce travail aux Platanes et rue Icare permettra de progresser. La situation ne peut pas être déclarée totalement satisfaisante, mais nous tenons bon et nous obtenons des résultats qui méritent d'être appréciés à leur juste valeur. Merci à toutes et à tous. Notre séance est achevée. Nous pouvons aller vers d'autres horizons.

La séance est levée à 21 heures 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu lundi 30 mai 2022, à 19 heures 30.



Combs la Ville

Le 08 avril 2022

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2022/77-C

Signature d'une convention de fournitures avec la société « Petit Forestier Location » afin de répondre aux besoins du service Restauration Municipale de la mairie en matière de location de véhicule isotherme sans chauffeur pour le transport de produits alimentaires – Marché n°2022-07.

Décision 2022/78-C

Signature d'une convention de fournitures avec la société « Petit Forestier Location » afin de répondre aux besoins du service Séniors en matière de location de véhicule isotherme sans chauffeur pour le transport de produits alimentaires – Marché n°2022-08.

Décision 2022/79-C

Signature d'une convention de formation avec le groupe DELBO PRESSE dans le cadre d'une adhésion au Club des décideurs Publics

Décision 2022/80-C

Signature d'un contrat de service avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France permettant d'assurer la sécurisation des paiements en ligne du portail famille.

Décision 2022/81-C

Signature d'une convention de services avec l'entreprise UNEETI afin de répondre aux besoins du service informatique pour l'acquisition de services de messagerie hébergée, d'outils de travail collaboratif de type Microsoft 365 ou équivalent, leur mise en œuvre et support – Marché n°2022-06.

Décision 2022/82-C

Signature d'une autorisation précaire et révocable d'occupation d'un logement communal de type T4 au bénéfice d'un agent de la commune.

Décision 2022/83-C

Signature d'un contrat de service avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France permettant d'assurer la sécurisation des paiements en ligne du portail famille.



Combs la Ville

Le 08 avril 2022

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2022/84-C

Signature d'une convention de partenariat avec l'association R.E.N.A.R.D dans le cadre de l'engagement de la commune à la restauration et à la préservation de la biodiversité de son territoire.

Décision 2022/85-C

Signature d'un contrat de maintenance du système vidéo protection de la commune avec la société ERYMA.

Décision 2022/86-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme UFCV pour la formation générale – Brevet d'Aptitude aux fonctions de directeur de deux agents du service enfance

Décision 2022/87-C

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les actions de soutien à la parentalité menées par le Centre d'Activités Sociales « Trait d'Union »

Décision 2022/88-C

Signature d'un avenant au marché n° 2020-15 avec la société Librairie Générale des Ecoles suite à une hausse du prix des matières premières, des coûts de transport et des énergies due à la crise sanitaire.

Décision 2022/89-C

Signature d'une convention de prestation de services avec LA CROIX ROUGE dans le cadre de la manifestation Dagosport organisée le 03 avril afin d'assurer la sécurité des visiteurs lors de cet événement.

Décision 2022/90-C

Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance avec la société DI'X pour le maintien des progiciels AVENIO et AVENIO WEB afin de répondre aux besoins de la mairie en matière de gestion de l'archivage.

Décision 2022/91-C

Signature du renouvellement de la convention ECOPASS avec la société AIR LIQUIDE France INDUSTRIE pour la mise à disposition d'emballages de gaz de type ARCAL 1 bouteille 20 L 200 bar.